



MODULE 8 : AVIS DE COMMERCE NON PRÉJUDICIALE POUR LES OISEAUX

Table des matières

1. Que contient le présent module ?	1
2. Comment préparer un avis de commerce non préjudiciable pour les oiseaux ?	1
3. Collecte initiale d'informations pour les oiseaux	2
4. Réaliser une évaluation simplifiée pour les oiseaux.....	5
5. Réaliser une évaluation complète	9
6. Conclusion ou décision.....	22
7. Références du module 8.....	23

1. Que contient le présent module ?

Ce module donne aux Parties des conseils supplémentaires sur certaines des principales considérations à prendre en compte lors de la préparation des ACNP pour les oiseaux. Il vient compléter les [modules 1](#) et [2](#). À l'heure où étaient rédigées les présentes orientations, 156 espèces d'oiseaux étaient inscrites à l'Annexe I de la CITES, 1294 à l'Annexe II et 60 à l'Annexe III. Les ordres d'oiseaux les plus fréquemment inscrits aux Annexes de la CITES sont les Falconiformes (oiseaux de proie), les Strigiformes (hiboux), les Psittaciformes (perroquets) et les Apodiformes (y compris les colibris, les martinets et les hirondelles bicolores), de 75 à 100 % des espèces connues de ces ordres étant inscrites à la CITES. Le commerce concerne principalement des oiseaux vivants, mais les plumes, spécimens et produits font également l'objet d'un commerce de grande ampleur. La majorité des oiseaux vivants commercialisés sur la période 2011-2022 appartenaient à l'ordre des Psittaciformes (perroquets). La majeure partie de ce commerce concerne des individus élevés en captivité, bien que le commerce de Psittaciformes prélevés dans la nature reste considérable (environ 10 % des oiseaux vivants). En ce qui concerne les spécimens vivants, le deuxième ordre le plus commercialisé est celui des Falconiformes (oiseaux de proie). Une grande partie de ce commerce concerne également des individus élevés en captivité, les individus prélevés dans la nature ne représentant que 8,5 % du commerce.

Les transactions commerciales concernent principalement les espèces d'oiseaux inscrites à l'Annexe II, mais l'on signale également, dans une moindre mesure, un certain nombre de transactions pour les espèces inscrites aux Annexes I et III. Lorsque des espèces inscrites à l'Annexe I sont commercialisées, cela concerne principalement des spécimens scientifiques, bien que la base de données CITES sur le commerce note qu'un certain nombre de transactions concerne des oiseaux vivants prélevés dans la nature. Pour les espèces de l'Annexe III, le commerce des animaux vivants est dominé par les Galliformes (comme les faisans et les paons).

2. Comment préparer un avis de commerce non préjudiciable pour les oiseaux ?

Ce module d'orientation consacré aux oiseaux s'appuie sur le cadre décrit dans le [module 2](#). Il facilite l'identification, pour les oiseaux, des cas relativement simples (pour lesquels une évaluation simplifiée suffira) et des cas qui nécessiteront des travaux plus poussés (c'est-à-dire une évaluation ACNP complète et, éventuellement, la préparation d'un avis en matière de gestion). La [section 3](#) du [module 2](#) illustre le processus, étape par étape, de préparation d'un ACNP. Les présentes orientations sont structurées de manière à suivre ces étapes, afin de faciliter leur mise en application.

Pour les oiseaux, le commerce concerne souvent des spécimens produits en captivité (codes de sources C, D ou F). L'approche à adopter pour les ACNP consacrés à des spécimens élevés en captivité est décrite en termes généraux dans la [section 4.7](#) du [module 2](#) et, pour les oiseaux spécifiquement, dans la [section 3.3](#) du présent module.

3. Collecte initiale d'informations pour les oiseaux

La [section 4](#) du [module 2](#) apporte des détails sur la collecte initiale d'informations, qui est nécessaire pour appuyer l'évaluation du caractère non préjudiciable du commerce (voir la [section 4](#) du [module 2](#)).

L'identification du spécimen ([sections 3.1, 3.2](#) et [3.3](#)) et l'évaluation de la quantité de spécimens concernés ([section 3.4](#)) sont abordées plus en détail dans cette section-ci, car il faut disposer d'orientations spécifiques aux oiseaux pour ces deux critères.

3.1. Identification des oiseaux

Pour mener à bien le processus de préparation d'un ACNP, il est essentiel de veiller à i) identifier correctement le ou les spécimen(s), ii) vérifier à quelle Annexe CITES l'espèce est inscrite et confirmer le code de source qui convient, et iii) vérifier l'avis d'acquisition légale (AAL) du ou des spécimen(s). La vérification des avis d'acquisition légale incombe à l'organe de gestion et, bien qu'il s'agisse là d'un processus distinct de l'émission d'un ACNP, les autorités scientifiques devraient s'assurer, avant toute émission d'ACNP, que les avis d'acquisition légale ont bien été émis et qu'ils couvrent tous les scénarios de légalité.

Les ACNP doivent être émis au niveau de l'espèce, le nom scientifique correspondant à celui de la nomenclature normalisée de la CITES. Bien qu'il ait été reconnu que, dans certains cas, la prise de décision au niveau du genre s'avère la seule option pratique, cela devrait rester l'exception et non la norme. Si le genre comprend des espèces que l'on sait exposées à différents risques d'extinction, ou si certaines de ses espèces sont plus vulnérables que d'autres aux prélèvements, alors il conviendra d'appliquer le principe de précaution approprié pour réduire les risques. Il sera en outre important de veiller à ce que les données collectées soient spécifiques aux espèces afin de pouvoir différencier les ACNP dès que possible (p. ex. par le biais de programmes de traçabilité ou de suivi).

Bien que l'on procède généralement à l'identification là où est demandé le permis d'exportation ou d'importation, le demandeur ayant pour responsabilité de fournir le bon nom scientifique, conforme à la nomenclature normalisée de la CITES, les autorités scientifiques disposent de certaines méthodes pour faciliter l'identification des espèces. Ceci est particulièrement important lorsque le risque d'erreur d'identification est plus élevé, par exemple : i) en cas de changements récents dans la nomenclature, encore non reconnus dans les références taxonomiques normalisées adoptées par la Conférence des Parties, ii) en présence d'espèces semblables, iii) lorsque des efforts délibérés visent à dissimuler le commerce illégal. Parmi ces méthodes, citons :

- Les guides de terrain nationaux ou régionaux,
- La liste illustrée des oiseaux du monde ([1](#)), qui comprend des illustrations au niveau de l'espèce pour chaque genre,
- Le site [Birds of the World](#), une ressource multimédia comprenant notamment un moteur de recherche et des photographies,
- [La Liste rouge des espèces menacées de l'UICN](#),
- [BirdLife DataZone](#),
- Demander des photographies des spécimens concernés, s'ils ne peuvent pas être examinés directement, et/ou
- Conseiller à l'autorité scientifique, lorsque l'incertitude persiste, de demander à l'organe de gestion ou au commerçant de fournir des informations supplémentaires.

Le [Manuel d'identification CITES pour les oiseaux](#) (en anglais) présente des remarques d'ordre général sur les espèces inscrites aux Annexes, dont leurs caractéristiques, leur aire de répartition et leur population, et apporte, pour un certain nombre d'espèces, des détails sur la variation intraspécifique et les espèces semblables.

3.2. Comment traiter des espèces semblables

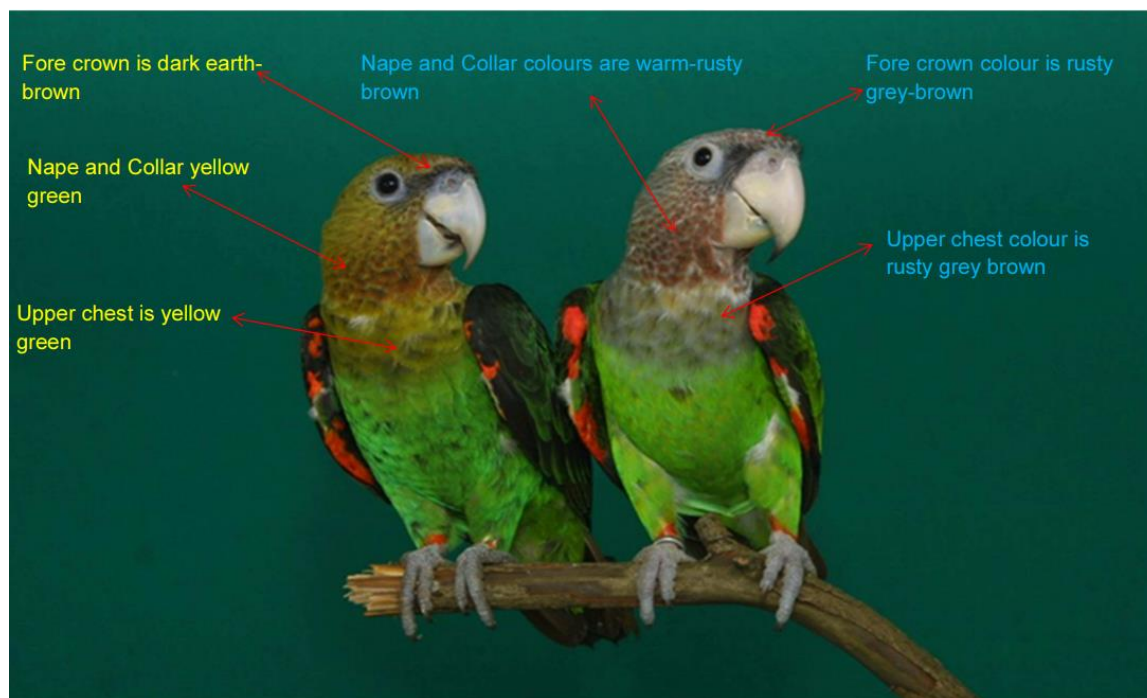
Il est largement admis qu'il existe un certain degré de similitude dans la morphologie (caractéristiques physiques) de différentes espèces d'oiseaux. Cela peut compliquer l'identification au niveau de l'espèce, en particulier pour les œufs et les juvéniles, et ajouter un élément de complexité lorsque des espèces présentant de fortes similitudes ne sont pas inscrites à la même Annexe. Le genre *Amazona* de l'ordre des Psittaciformes est l'un de ces groupes qui comptent des espèces difficiles à différencier mais inscrites soit à l'Annexe I, soit à l'Annexe II. Un guide d'identification a été élaboré pour le perroquet robuste (*Poicephalus robustus*) et le perroquet à cou brun (*Poicephalus fuscicollis suahelicus*) ([encadré A](#)).

Encadré A : Identification du perroquet robuste et du perroquet à cou brun

Les similarités morphologiques entre le perroquet robuste (*Poicephalus robustus*) et le perroquet à cou brun (*Poicephalus fuscicollis suahelicus*) font qu'il est difficile de différencier ces deux espèces. Les similarités sont telles que le perroquet robuste était autrefois considéré comme une sous-espèce de *P. fuscicollis*. Bien que les deux espèces soient inscrites à l'Annexe II, le perroquet robuste est endémique à l'Afrique du Sud et classé comme « vulnérable » sur la Liste rouge de l'UICN, tandis que l'aire de répartition de *P. fuscicollis* spp. est beaucoup plus vaste et que l'espèce a le statut de « préoccupation mineure » sur la Liste rouge de l'UICN. Cela a des conséquences évidentes pour la préparation d'un ACNP.

Afin de pouvoir les identifier correctement, le South African National Biodiversity Institute (SANBI) a préparé l'ouvrage *Cape Parrot Identification Guide* (Guide d'identification du perroquet robuste) pour l'autorité scientifique d'Afrique du Sud. Cet ouvrage comprend notamment :

1. Une brève description des deux espèces,
2. Des tableaux reprenant les principales différences écologiques, morphologiques et biologiques entre les deux espèces,
3. Des photographies des deux sexes, annotées pour montrer les différences de couleurs entre les deux espèces, et
4. Une palette de couleurs pour aider à reconnaître les différentes couleurs décrites.



Perroquet robuste mâle (*P. robustus* – à gauche) et perroquet à cou brun mâle (*P. fuscicollis suahelicus* – à droite).

3.3. Identification des parties et des produits

La [résolution Conf. 9.6 \(Rev. CoP19\)](#), *Commerce des parties et produits facilement identifiables*, fournit des orientations pour faciliter l'identification des parties et produits facilement identifiables. Des guides d'identification couvrant les plumes et les œufs d'oiseaux sont disponibles, mais pour un petit nombre d'espèces uniquement ([2](#), [3](#), [4](#)).

Chez les oiseaux, l'identification des produits (toute partie transformée d'un animal ou d'une plante), comme les sculptures, les plumes ou les griffes, peut s'avérer difficile au niveau de l'espèce. Bien que ces produits ne représentent pas la majorité du commerce international des oiseaux, leur proportion reste

importante, notamment pour les spécimens utilisés à des fins médicinales. L'identification doit donc s'appuyer sur la documentation jointe, l'emballage, la marque ou l'étiquette, tel qu'indiqué dans la [résolution Conf. 9.6 \(Rev. CoP19\)](#), bien que ces informations ne doivent pas nécessairement être prises pour argent comptant.

3.4. Quantité de spécimens

La [section 4.5](#) du [module 2](#) comprend des orientations sur l'évaluation du risque lié à la quantité de spécimens commercialisés. Le calcul des « équivalents individus entiers » peut s'avérer nécessaire si les spécimens sont commercialisés sous forme de parties ou de produits. Il importe, pour ce faire, de tenir compte de la mortalité, des pertes ou du gaspillage liés à l'obtention des spécimens, des parties et des produits destinés à l'exportation.

Afin de calculer les équivalents individus entiers pour les oiseaux :

- Les termes suivants (tels que définis par la CITES) doivent être considérés comme l'équivalent direct d'un oiseau : « vivant », « corps », « œuf », « œuf (vivant) », « squelette », « peau », « trophée » et « crâne ».
- Aucun facteur de conversion n'a été recommandé pour les autres termes (y compris « plume », « griffe » et « spécimen »). Il est toutefois recommandé d'utiliser l'estimation la plus prudente lorsque l'on estime le nombre d'individus commercialisés sous une description autre que « vivant ». Par exemple, 20 griffes peuvent appartenir à cinq individus ayant chacun quatre doigts, ou bien à 20 individus distincts. L'évaluation doit donc prendre en compte l'impact de la commercialisation de 20 individus.

Lorsque les quantités de spécimens exportées sont faibles par rapport aux effectifs de la population, ou lorsqu'il ne s'agit que d'une exportation ponctuelle, le risque présenté devrait être faible (bien que cela dépende également des quantités, des effectifs de la population et de la possibilité qu'il s'agisse des prémices d'une nouvelle tendance commerciale). Il faut donc tenir compte de l'ensemble des prélèvements destinés à la consommation intérieure et à l'exportation, ainsi que des taux de mortalité et d'autres types de menaces. Même si l'exportation ne compte que pour un très faible pourcentage du prélèvement ou qu'elle n'est pas l'objectif principal de ce dernier, si le prélèvement dans son ensemble est préjudiciable, alors l'exportation doit également être considérée comme préjudiciable. Le processus d'émission des ACNP peut présenter l'avantage d'améliorer la gestion du prélèvement dans son ensemble en signalant les problèmes à l'organe de gestion.

Un autre élément à prendre en compte est le taux de mortalité associé au commerce ; celui-ci sera abordé plus en détail dans la [section 4.2.1](#).

4. Réaliser une évaluation simplifiée pour les oiseaux

Cette section explique comment effectuer une évaluation simplifiée pour les oiseaux. Les sections suivantes offrent plus de détails sur la manière d'aborder les problèmes couramment associés à la préparation d'ACNP pour les oiseaux, ainsi que la justification des critères de notation décrits dans le [tableau 8B](#). L'organisation a été pensée pour suivre les informations compilées dans le cadre du processus d'émission des ACNP décrit dans la [section 5](#) du [module 2](#). Le modèle d'évaluation simplifiée figure dans le [module 13](#).

Dans certains cas, la réalisation d'une évaluation simplifiée ne sera pas suffisante à elle seule, certaines situations liées au commerce des oiseaux étant trop complexes – par exemple, lorsqu'il s'agit d'espèces migratrices et de populations transfrontières. À cet égard, voir les orientations supplémentaires sur la manière d'appliquer le processus d'émission des ACNP aux espèces migratrices et aux populations transfrontières ([module 6](#)).

4.1. Niveau de prélèvement annuel

Des orientations relatives à l'évaluation et à la notation du niveau de prélèvement de l'évaluation simplifiée figurent dans la [section 5.2.1](#) du [module 2](#). Trois facteurs revêtent un caractère important lorsqu'il s'agit d'évaluer le niveau de prélèvement :

- i) Le prélèvement effectué à des fins d'exportation, ce qui comprend la mortalité survenant au cours de la transformation ou après le prélèvement,
- ii) Le prélèvement effectué pour une utilisation nationale, sur place ou dans d'autres parties de l'aire de répartition dans le pays, y compris par rapport à la totalité de l'aire de répartition de l'espèce,
- iii) La mortalité et les pertes non liées au prélèvement (mortalité naturelle, changement climatique, changement d'utilisation des terres, etc.).

Pour les oiseaux, des détails supplémentaires sur les taux de mortalité liés au prélèvement sont fournis dans la [section 5.2.2](#).

À cet égard, les données sur les tendances récentes en matière de niveau de prélèvement peuvent également s'avérer pertinentes, notamment si des données probantes laissent deviner une forte augmentation du commerce international et/ou national. Si une forte augmentation est détectée pour l'un ou l'autre de ces deux types de commerce, celle-ci doit être vue comme révélatrice d'une hausse de la demande et comme nécessitant l'attribution d'un point supplémentaire. Lorsque le niveau de prélèvement annuel ne peut être caractérisé et qu'il est considéré comme « inconnu », il convient d'attribuer une note de 3.

4.2. Aire de répartition

La [section 5.4](#) du [module 2](#) détaille la notation de l'aire de répartition et décrit les différentes manières de déterminer la répartition géographique d'une espèce, notamment :

- i) La zone d'occupation,
- ii) La zone d'habitat,
- iii) La zone d'occurrence.

Les estimations relatives à la zone d'occupation sont rares pour les oiseaux. En outre, lorsque des informations sont disponibles, celles-ci présentent des biais au niveau régional et ne sont en général disponibles que pour les espèces bien étudiées. Lorsqu'elles sont disponibles pour une espèce d'oiseaux donnée, elles doivent être utilisées en priorité et considérées comme la source d'information principale pour l'évaluation. La robustesse d'une estimation de la zone d'occupation est influencée par trois facteurs : la qualité des données, la méthode de dérivation, et l'année d'estimation. Chacun de ces éléments doit être consigné et pris en compte dans le cadre de l'évaluation.

En présence de populations présentant des différences génétiques connues, la zone d'occupation devrait, dans l'idéal, être envisagée à l'échelle de la sous-population et, lorsque l'on ne dispose pas de cette information, être dûment prise en compte par rapport aux autres critères dans le rapport de l'ACNP.

4.2.1. Utilisation de cartes de la zone d'habitat pour les oiseaux

Plutôt que de se baser sur la zone d'occupation estimée, des [cartes des zones d'habitat](#) ont été produites pour près de 95 % des espèces d'oiseaux, qu'elles soient migratrices ou non. Vous pouvez télécharger les tableaux de données relatives aux zones d'habitat (avec leurs superficies estimées en km²) et les cartes produites sur le répertoire [Dryad Open Access Repository](#). Ces estimations peuvent également être ramenées au niveau national (voir « zone d'occupation nationale »). Pour les espèces migratrices, une série de cartes secondaires a également été créée pour identifier les zones de reproduction, de non-reproduction et de résidence, ainsi que les zones d'occupation incertaines. Un script R est à votre disposition pour que vous puissiez les combiner et créer une carte de la zone d'habitat, avec une superficie en km². Il convient d'apporter une mise en garde par rapport à l'utilisation de la zone d'habitat : pour les espèces exploitées et

les espèces présentant une spécialisation stricte vis-à-vis de l'habitat (5), la zone potentielle sera probablement surestimée.

4.3. Traits d'histoire de vie

Cette section s'intéresse à la vulnérabilité intrinsèque d'une espèce ou d'une population due à ses traits d'histoire de vie (dont sa capacité de reproduction) et à ses caractéristiques biologiques (comme l'étendue de sa niche). Les attributs biologiques et les traits d'histoire de vie d'un organisme déterminent en partie le niveau de prélèvement qu'il peut supporter dans la nature. La compréhension de la biologie fondamentale d'une espèce et de sa vulnérabilité au prélèvement permet d'évaluer le degré de risque plus facilement.

La [section 3.3.1](#) du [module 1](#) offre plus de détails sur le concept d'histoire de vie, tandis que la [section 5.5](#) du [module 2](#) décrit comment la noter.

Les sources d'information sur les traits d'histoire de vie des oiseaux sont notamment la base de données [Amniote Life-History Database](#) et le site [Birds of the World](#) (sur abonnement), comme décrit dans le [module 2](#).

Lorsque ces traits d'histoire de vie n'ont pas été décrits, il est parfois possible de les estimer grâce à des indicateurs, bien que cela doive faire l'objet d'une remarque et d'une mise en garde appropriées (voir la [section 5.7](#) du [module 2](#)). L'un de ces indicateurs est la durée d'une génération.

4.3.1. Utiliser la durée d'une génération comme indicateur pour les traits d'histoire de vie chez les oiseaux

[Bird et al. \(2020\)](#) ont réalisé une estimation systématique de la durée d'une génération chez les oiseaux, en se basant sur les données publiées sur le cycle biologique et les traits d'histoire de vie, et ce pour toutes les espèces, grâce à des modèles linéaires qui ont permis d'estimer la durée d'une génération lorsque les données n'étaient pas disponibles sur le cycle de vie. Allant de 1,42 an à 27,87 ans, la durée d'une génération est inférieure à 3,33 ans chez la plupart des espèces d'oiseaux (chez 61 % d'entre elles). Pour les espèces d'oiseaux inscrites à la CITES, la durée d'une génération va de 1,5 an environ à 27 ans environ, la durée médiane étant de près de 4,2 ans. De nombreuses variations interspécifiques existent au niveau de la famille. Par exemple, dans la famille des *Cacatuidae* (cacatoès), inscrite à la CITES, la durée d'une génération va de 6,8 ans (*Callocephalon fimbriatum*) à 27,2 ans (*Cacatua galerita*).

Pour noter le critère « histoire de vie » lors de la première évaluation, il vous faudra consulter la durée d'une génération, ces données étant disponibles publiquement ([colonne GenLength, tableau supplémentaire 4](#)). Le tableau suivant utilise ce raisonnement pour déterminer si le cycle de vie est considéré comme « rapide », « ni lent, ni rapide » ou « lent », sur la base du [critère A de la Liste rouge de l'UICN](#), relatif à la réduction de la taille de la population. Selon cette interprétation, les espèces dont la durée d'une génération est inférieure à 3,33 ans seraient considérées comme ayant un cycle de vie « rapide », 3 générations étant produites en moins de 10 ans. Cela comprend les *Trochilidae* (colibris) et plusieurs familles de *Passeriformes* (oiseaux chanteurs).

Tableau 8A. Caractérisation du cycle de vie des oiseaux, en utilisant la durée d'une génération comme indicateur, et note à utiliser dans le cadre de l'évaluation simplifiée pour les oiseaux.

Qualification	Rapide	Ni lent, ni rapide	Lent
Durée d'une génération	< 3 ans	3-4 ans	> 4 ans
Note pour l'évaluation simplifiée	1	2	3

4.4. État de conservation

La **section 5.8** du **module 2** détaille comment noter l'état de conservation. Il est possible que des évaluations parviennent à des résultats contradictoires sur l'état de conservation, ou bien qu'une évaluation menée au niveau national ou infranational s'avère plus pertinente pour évaluer l'impact du prélèvement qu'une évaluation de l'état de conservation global, même si cette dernière peut également apporter des renseignements complémentaires sur le risque encouru.

4.4.1. Utilisation des évaluations mondiales sur l'état de conservation des oiseaux

Lorsqu'aucune évaluation nationale ou infranationale n'est disponible, l'état de conservation global des espèces d'oiseaux a fait l'objet d'une évaluation exhaustive, dont les résultats figurent dans la [Liste rouge des espèces menacées de l'UICN](#).

Pour noter ce critère sur la base de la Liste rouge de l'UICN, il convient de vérifier la classification de l'espèce concernée sur le [site de la Liste rouge de l'UICN](#) : pour toute espèce classée comme « vulnérable », « en danger » ou « en danger critique », il convient de donner la note de « 1 ». Lorsque l'espèce appartient aux catégories « données insuffisantes » ou « non évalué », donnez également la note de « 1 ».

4.5. Commerce illégal

Le commerce illégal des espèces sauvages peut avoir un impact conséquent sur la pérennité des espèces. Son évaluation peut se baser sur une approche qualitative – tout d'abord en recherchant des preuves de son existence et, ensuite, en estimant l'ampleur présumée de ce commerce illégal en termes généraux (p. ex. s'agit-il d'un commerce à petite, moyenne ou grande échelle). La **section 5.9** du **module 2** détaille la manière de noter le commerce illégal.

S'il existe des preuves de l'existence d'un commerce illégal au niveau national, ce facteur doit être pris en compte dans le processus d'émission de l'ACNP, même si ces preuves sont ténues ou si le commerce est considéré comme minime. En l'absence de données nationales, les ensembles de données dans lesquels sont consignées les saisies d'espèces sauvages commercialisées illégalement sont : i) la [base de données CITES sur le commerce illégal](#) (dont l'accès est restreint aux représentants des gouvernements des Parties à la CITES), ii) le portail [TRAFFIC International Wildlife Trade Portal](#) (en accès libre), et iii) [LEMIS](#) (*Law Enforcement Management Information System*), le système d'information sur la gestion de la lutte contre la fraude du Service américain de la pêche et de la vie sauvage (accès restreint, sur demande, dans le cadre de la Loi sur l'accès à l'information).

Encadré B : Exemple d'évaluation simplifiée pour l'amazone poudrée (*Amazona farinosa*) au Suriname

L'étude de cas complète, y compris les sections justifiant la note de l'évaluation simplifiée, figure dans le [module 14](#), qui couvre les études de cas.

Nom de l'espèce	Amazone poudrée – <i>Amazona farinosa</i>
Nom de l'État de l'aire de répartition	Suriname
Rapport compilé par	Présidence de l'autorité scientifique du Suriname
Date de compilation	5 décembre 2023

Partie 1 : Résumé

Veuillez décrire brièvement (1 à 2 paragraphes) le commerce de l'espèce susmentionnée dans le pays concerné.

En termes de commerce international, le Suriname est un important exportateur de spécimens vivants d'*Amazona farinosa*. Au Suriname, le commerce des espèces sauvages contribue à l'économie du pays, et les espèces d'oiseaux, dont *A. farinosa*, comptent pour une part importante de ses exportations. Cette espèce est largement répandue, avec une distribution continue au niveau national. Elle fait l'objet de prélèvements dans la nature, en vue de son exportation, aux fins suivantes : transactions commerciales, élevage en captivité, zoos, et fins scientifiques. Entre 2013 et 2020, 181 spécimens vivants étaient exportés en moyenne chaque année. Depuis

2022, le Suriname a mis en place un quota d'exportation zéro pour cette espèce, après une publication du Secrétariat CITES à ce sujet en 2022.				
Section 2 : Note de l'évaluation simplifiée				
Veuillez donner une note à chaque critère dans le tableau ci-dessous et additionner ces notes pour obtenir la note finale.				
	Nombre de points			Note
Critère	1	2	3	
Niveau de prélèvement annuel	Faible	Moyen	Élevé/Inconnu	1
Aire de répartition	Grande	Moyenne	Petite/Inconnue	1
Cycle de vie	Rapide	Ni lent, ni rapide	Lent/Inconnu	2
État de conservation ou de menace	Si l'espèce est menacée ou si son état de conservation est inconnu, il convient d'attribuer la note maximale de 1 point .			0
Commerce illégal	Si le niveau de commerce illégal peut être déduit à partir des données relatives aux saisies, il doit être indiqué dans la case « Niveau de prélèvement annuel ». Si l'on sait qu'un commerce illégal existe, il convient de donner la note maximale de 1 point , même si l'on en ignore le <i>niveau</i> .			1
Note finale et justification	Si la note obtenue est inférieure à cinq (5), le commerce n'est pas préjudiciable (inscrire la note et la justification dans la feuille de travail fournie). Si la note de l'évaluation ACNP simplifiée est égale ou supérieure à cinq (5), une évaluation complète doit être réalisée .			5

5. Réaliser une évaluation complète

5.1. Partie 1 : Évaluation des risques

Si, à l'issue de l'évaluation simplifiée, il n'est pas possible de déterminer le caractère non préjudiciable du commerce, il convient de procéder à une évaluation plus détaillée, l'*évaluation complète*. La [section 6 du module 2](#) offre des orientations générales sur l'évaluation complète. Elle détaille notamment un certain nombre de facteurs clés permettant de déterminer le niveau de risque, et donc les données nécessaires pour déterminer en toute confiance le caractère non préjudiciable du commerce (voir la [figure 2D du module 2](#)). Ces facteurs sont notamment :

- Les caractéristiques de la biologie de l'espèce et de son cycle de vie
- L'aire de répartition de l'espèce – passée et actuelle – et ses tendances
- La structure, l'état et les tendances de la population
- L'état de conservation
- Les menaces qui pèsent sur l'espèce

Les orientations suivantes tiennent compte de ces facteurs dans le contexte des oiseaux et tentent d'apporter des solutions pour résoudre les problèmes liés à la rareté des données. Elles se veulent un guide, qui explique les critères qui pourraient être pris en compte dans le cadre de ce processus, plutôt qu'une liste exhaustive. L'importance ou la pertinence de ces critères variera selon les espèces d'oiseaux et les régions. Le corps du texte détaille les sources de données potentielles et leur interprétation.

5.1.1. | Caractéristiques de la biologie de l'espèce et de son cycle de vie

La [section 5.5](#) du [module 2](#) décrit en termes généraux les attributs biologiques et les traits d'histoire de vie qui déterminent le niveau de prélèvement que l'espèce peut supporter dans la nature, et donc le degré de risque associé au commerce.

De nombreux traits d'histoire de vie peuvent être pris en compte. Néanmoins, pour les oiseaux, l'efficacité de certains critères (tels que la taille moyenne du corps, la taille minimale du corps à maturité et la prise par unité d'effort) est considérée comme plus limitée lorsqu'il s'agit de poser une conclusion sur le caractère non préjudiciable du prélèvement. Les détails relatifs à leur évaluation n'ont donc pas été inclus dans le présent ouvrage. L'accent est au contraire mis sur la spécialisation vis-à-vis de l'habitat, la spécialisation vis-à-vis de l'alimentation et la capacité de reproduction, des éléments importants qui, lorsqu'ils sont pris en compte en même temps que d'autres facteurs clés, permettent de déterminer à quel point une espèce est spécialisée et court donc un plus grand risque en cas de prélèvement.

5.1.1.1. Spécialisation vis-à-vis de l'habitat

La spécialisation vis-à-vis de l'habitat décrit la relation entre une espèce donnée et les éléments spatiaux du paysage (6), tels que l'habitat de reproduction ou les sites de nidification. Le degré de spécialisation d'une espèce vis-à-vis de l'habitat a une incidence sur le niveau de risque associé au prélèvement. Une espèce spécialisée vis-à-vis d'un habitat donné courra un plus grand risque qu'une espèce généraliste, car elle dépend de la présence de caractéristiques bien précises dans son habitat, comme la présence d'une certaine espèce d'arbre. Le degré de spécialisation d'une espèce vis-à-vis de son habitat déterminera également, dans une certaine mesure, sa distribution dans son aire de répartition.

Chez les espèces d'oiseaux ayant des exigences précises en matière d'habitat, les effectifs peuvent être plus faibles que prévu et leur distribution dans leur zone d'occupation moins étendue qu'on ne pourrait le supposer sur la simple base d'un calcul des superficies sur une carte. Ces oiseaux peuvent être particulièrement menacés par la dégradation de leur habitat si celle-ci affecte leurs besoins spécifiques. Sont notamment concernés les oiseaux nichant dans des trous, tels que les perroquets (Psittaciformes) et les calaos (Bucerotidae), qui peuvent dépendre de la présence de sites de nidification appropriés, souvent de grands arbres morts dont les branches sont creuses ou les troncs présentent des cavités adéquates.

Le calao à casque rond (*Rhinoplax vigil*) en est un exemple des plus extrêmes : il a besoin d'une cavité naturelle dans un grand arbre vivant et, comme il est incapable de s'accrocher à la verticale au tronc de l'arbre, la cavité doit comporter un rebord près de l'ouverture du nid afin que le mâle puisse s'y percher. Comme presque tous les calaos, le mâle enferme la femelle dans la cavité du nid et la nourrit jusqu'à l'envol des jeunes, de sorte que la mort du mâle pendant la période de nidification condamne la femelle et les jeunes à mourir de faim.

Des données sont disponibles pour ces facteurs sur le site [Birds of the World](#) (sur abonnement), ainsi que dans les guides de terrain et la littérature scientifique, entre autres sources.

5.1.1.2. Spécialisation vis-à-vis de l'alimentation

La spécialisation vis-à-vis de l'alimentation (ou la spécialisation du régime alimentaire) fait référence à l'ensemble des préférences alimentaires d'une espèce donnée ; elle peut être associée à certains risques ou vulnérabilités en cas de prélèvement. Par exemple, les espèces frugivores qui se réunissent autour d'un site d'alimentation local (comme un arbre fruitier) peuvent se montrer plus vulnérables au risque de surexploitation, car ces sites peuvent être des points de mire pour les chasseurs et les piégeurs.

Parmi les exemples inscrits à la CITES, citons les frugivores (qui consomment des fruits) tels que les perroquets (Psittaciformes), les pigeons frugivores (tels que *Ducula mindorensis*), les calaos (Bucerotidae) et les touracos (*Tauraco* spp.), ainsi que les nectarivores (qui consomment du nectar) tels que les colibris (Trochilidae), certains pouvant se spécialiser dans certaines espèces de fleurs [comme le colibri porte-épée (*Ensifera ensifera*), qui se spécialise dans les fleurs longues et tubulaires telles que celles de *Passiflora mixta*]. Le calao à casque rond (*Rhinoplax vigil*), une espèce spécialiste au large domaine vital qui ne

consomme que certains types de figues, se montre ainsi particulièrement vulnérable aux chasseurs, ceux-ci faisant le guet près des arbres fruitiers visités par ces oiseaux.

Des données sont disponibles pour ces facteurs sur le site [Birds of the World](#) (sur abonnement), ainsi que dans les guides de terrain et la littérature scientifique, entre autres sources.

5.1.1.3. Structures de reproduction

Selon l'espèce, les oiseaux peuvent être monogames (les mâles et les femelles forment des couples et les deux sexes peuvent participer à la construction du nid et à l'élevage des jeunes), polygynes (un mâle peut s'accoupler avec plusieurs femelles et ne participe pas souvent à la construction du nid ou à l'élevage des jeunes), ou une variante de ces deux modèles.

Les oiseaux polygynes inscrits à la CITES comprennent les colibris (Trochilidae) et presque tous les oiseaux de paradis (Paradisaeidae). Chez ces oiseaux, les adultes mâles ayant atteint la maturité sexuelle présentent souvent des couleurs vives ou un plumage d'apparat, et ils peuvent être particulièrement recherchés dans le commerce. Il peut cependant s'écouler plusieurs années avant que les mâles de ces espèces n'acquière leur plumage d'adulte [5 à 6 ans par exemple pour le paradisier grand-émeraude (*Paradisaea apoda*)], et ces mâles peuvent être responsables de la plupart des accouplements au sein d'une population. Le prélèvement sélectif de mâles adultes chez ces espèces peut avoir un effet plus important sur la santé génétique de la population que le prélèvement d'un nombre similaire de mâles chez les espèces monogames.

5.1.1.4. Structure de la population

Par « structure de la population », on entend la composition (ou la configuration des individus) d'une population donnée. La structure d'une population peut être caractérisée soit par ses paramètres démographiques (p. ex. sexe, âge, fécondité, mortalité et migration), soit par ses marqueurs génétiques (ADN uniparental, séquences génomiques, produits géniques), soit par les deux. Pour les oiseaux migrateurs, il convient de tenir compte des populations hivernantes, reproductrices et résidentes.

Le shama à croupion blanc (*Copsychus malabaricus*) est une espèce largement répandue, son aire de répartition s'étendant de l'Inde à l'Indonésie, avec de nombreuses sous-espèces (entre 13 et 17) et sous-populations. Des études récentes ont mis en évidence l'existence de sous-populations distinctes, confinées à de petites îles, à l'ouest de Sumatra et à l'est de Java par exemple. Dans ces sous-populations, le risque associé au prélèvement est plus important et il convient d'adopter un principe de précaution lors de l'évaluation du prélèvement proposé dans ces régions.

5.1.1.5. Capacité de reproduction

Les facteurs qui caractérisent la capacité de reproduction sont, entre autres, la fréquence de la reproduction et le nombre de petits par événement reproductif (c'est-à-dire la taille de la ponte).

La saison et la structure de reproduction sont également des facteurs importants à prendre en compte lorsque l'on examine les impacts du prélèvement et de la gestion chez les oiseaux. Il est également possible de s'appuyer sur les informations disponibles sur la saison de reproduction pour évaluer ou orienter les mesures de gestion.

Vous trouverez des données sur ces facteurs dans la base de données [Amniote Life History Database](#) (accès libre) ainsi que sur le site [Birds of the World](#) (sur abonnement), entre autres sources.

5.1.2. Aire de répartition de l'espèce – passée et actuelle – et ses tendances

La [section 6.3](#) du [module 2](#) décrit en termes généraux à quel point il est important de tenir compte de l'aire de répartition (passée et actuelle) d'une espèce, ainsi que de ses tendances dans le temps (p. ex. : est-elle stable, est-elle en train de diminuer, ou au contraire de s'étendre ?). De plus amples détails sur la prise

en compte de ce facteur pour les espèces migratrices sont inclus dans le [module 6](#), relatif aux espèces migratrices et aux populations transfrontières.

[BirdLife International](#) a compilé des cartes de répartition géographique qui détaillent l'aire de répartition mondiale actuelle d'une espèce donnée ; les zones où l'on sait ou présume que l'espèce s'est éteinte sont également illustrées pour certaines espèces lorsque les données sont disponibles. eBird propose en outre des cartes décrivant la fréquence à laquelle l'espèce est observée, sur la base des [données d'observation d'eBird](#).

5.1.2.1. *Nombre de sites ou de sous-populations*

En règle générale, les espèces dispersées, réparties sur plusieurs sites, courent un moins grand risque d'extinction, tandis que les espèces occupant un faible nombre de sites (généralement cinq ou moins / espèces insulaires endémiques) sont plus vulnérables aux effets des activités humaines, telles que le prélèvement ou les événements stochastiques. Le fait de cibler une seule sous-population lors des prélèvements peut entraîner un déclin de l'abondance à long terme. De même, les espèces fortement fragmentées, composées de sous-populations isolées sur le plan géographique, sont plus vulnérables en raison du manque de nouveaux arrivants et d'échanges génétiques, et de la plus grande vulnérabilité des petites populations isolées face à leur surexploitation ainsi qu'à la dégradation et à la perte de leur habitat. Le [glossaire CITES](#) définit une sous-population comme un « *groupe géographiquement ou autrement séparé d'une population, entre lesquels les échanges génétiques sont limités* ».

De nombreuses espèces d'oiseaux comprennent des sous-populations ainsi que des sous-espèces reconnues. En l'absence d'informations sur les sites faisant l'objet d'un suivi, les cartes de la zone d'occupation ou de la zone d'habitat pourraient aider à mieux comprendre la manière dont l'espèce est répartie, ainsi que le nombre potentiel de sites ou de sous-populations.

Sur le plan taxonomique, l'existence d'une sous-population d'oiseaux s'exprime souvent par l'attribution du statut de sous-espèce, son identification s'effectuant de plus en plus grâce aux progrès accomplis dans la génomique des populations. Bien que les sous-espèces ne soient généralement pas inscrites aux Annexes de la CITES, le fait de savoir si le prélèvement vise une sous-population ou une sous-espèce peut jouer un rôle important dans l'évaluation du risque posé par le commerce. Toutes les sous-espèces reconnues sont répertoriées dans le manuel *Handbook of the Birds of the World* (Manuel des oiseaux du monde) ainsi que sur la [liste de BirdLife](#).

5.1.2.2. *Structure, état et tendances de la population*

La structure de la population (y compris l'abondance/le nombre d'individus, la densité, le sexe et l'âge) est un facteur important pour l'évaluation du risque. Chez les oiseaux, contrairement à d'autres taxons, les déclinés de populations ont tendance à être suivis de nouveaux déclinés, les données montrant que le rétablissement total des populations ayant subi un déclin (de plus de 30 %) est plus lent que chez d'autres taxons (11). Les données disponibles sur les tendances des populations d'oiseaux à l'échelle mondiale sont évaluées et publiées dans la Liste rouge de l'UICN pour les oiseaux, les tendances actuelles des populations étant considérées comme « stables », « en augmentation », « en diminution » ou « inconnues ». Des cartes de l'état et des tendances des populations sont également disponibles sur eBird pour un petit nombre d'espèces. La [section 6.4](#) du [module 2](#) décrit à quel point il est important d'évaluer la structure, l'état et les tendances de la population dans la zone de prélèvement, au niveau national et international.

5.1.2.3. *Nombre d'individus matures*

Les [estimations des populations d'oiseaux](#) (basées sur le nombre d'individus matures) couvrent six ordres de grandeur (de moins de 10 individus à plus de 47 millions), 73 % des oiseaux menacés (1088 espèces) comptant moins de 10 000 individus.

Les évaluations de la Liste rouge de l'UICN aux niveaux national, régional et mondial peuvent s'avérer une ressource utile, car elles contiennent des estimations du nombre d'individus matures. Les Listes rouges

nationales sont disponibles sur le site [National Red List](#), bien que celles-ci n'aient été menées à bien que par quelques pays dans le monde. Lorsque les estimations des populations nationales ne sont pas disponibles, la [Liste rouge de l'UICN](#) fournit des estimations mondiales de la taille des populations, mesurée en nombre d'individus matures.

L'application du critère C de la Liste rouge de l'UICN peut venir appuyer l'évaluation de l'impact du commerce et du caractère préjudiciable potentiel, sur la base du nombre d'individus matures. Le critère C de l'UICN stipule qu'une taille de population inférieure à 10 000 individus matures au niveau mondial ou national pourrait indiquer que l'espèce est menacée et qu'un examen plus poussé serait nécessaire.

5.1.2.4. *Abondance et suivi de la population*

Les oiseaux sont de loin le [groupe d'espèces le plus surveillé](#) au monde. Le nombre d'observations fournies par la science citoyenne ne cesse de croître (7) et ces données sont de plus en plus intégrées aux analyses de populations (8, 9). Si des estimations sont disponibles, ces données devraient être utilisées en priorité. Les données relatives à l'abondance des populations peuvent être disponibles sous la forme de registres de suivi tenus par des institutions nationales ou incluses dans des ensembles de données publiées, des revues scientifiques ou encore des fonds de données de la société civile.

En l'absence de registres de suivi nationaux, des données de référence ont été compilées sur l'abondance des populations par le [Living Planet Index](#) pour 17 576 populations (nationales et/ou infranationales) de [1802 espèces d'oiseaux](#). Par région, le plus grand nombre de données sur l'abondance provient des études réalisées en Océanie (n=7 260), en Europe (n=2 050), en Amérique du Nord (n=2 769) et en Amérique latine et Caraïbes (n=1 051). Ces données peuvent être téléchargées sur le [portail de données Living Planet Index](#). Les données comprennent notamment une série chronologique sur l'abondance des populations (pour la période 1950-2020, avec des entrées pour chaque année où des données étaient disponibles), le pays, la localisation (dans le pays), l'unité (comme le nombre d'individus), la méthode, le caractère migratoire ou non de l'espèce, et la citation de l'étude originale. En l'absence de tendances sur l'abondance des populations individuelles ou nationales, les tendances des populations mondiales ont fait l'objet d'évaluations pour de nombreuses espèces. Lorsqu'elles sont disponibles, les données sur les tendances des populations d'oiseaux dans le monde sont compilées, synthétisées et publiées par BirdLife International pour la Liste rouge de l'UICN pour les oiseaux, les tendances mondiales étant considérées comme « stables », « en augmentation », « en diminution » ou « inconnues ». Ces évaluations peuvent contribuer à la préparation des ACNP. Des cartes de l'état et des tendances des populations sont également disponibles sur eBird pour un petit nombre d'espèces.

5.1.2.5. *Sex-ratio et structure des âges*

Il importe de comprendre la structure des âges et le *sex-ratio* d'une population, car le prélèvement de certains individus peut avoir un impact disproportionné sur la population. Chez les oiseaux, il est important de noter que le *sex-ratio* entre les adultes mâles et les adultes femelles des populations sauvages présente bien souvent un biais en faveur des mâles, bien que le *sex-ratio* soit généralement équilibré à la naissance. Des [taux de mortalité plus élevés chez les femelles](#) sont en grande partie à l'origine de ce déséquilibre. Le prélèvement des femelles ayant atteint la maturité sexuelle peut avoir un impact plus important sur la structure de la population que ce à quoi l'on pourrait attendre si le *sex-ratio* était équilibré chez les adultes.

5.1.3. État de conservation

Voir la [section 4.4](#) de ce module, ainsi que la [section 6.1.4](#) du [module 2](#).

5.1.3.1. *Menaces et autres pressions*

La [section 6.1.5](#) du [module 2](#) décrit à quel point il est important d'évaluer les menaces ou pressions supplémentaires auxquelles une espèce ou une population est soumise, lorsque l'on souhaite déterminer sa capacité à supporter les niveaux de prélèvement proposés.

Les évaluations de la Liste rouge menées aux niveaux national, régional et mondial peuvent constituer une ressource utile lorsqu'il s'agit d'évaluer les menaces. Les Listes rouges nationales sont disponibles sur le site [National Red List](#), bien que celles-ci n'aient été menées à bien que par quelques pays dans le monde.

Parmi les menaces qui pèsent sur les espèces d'oiseaux et qui pourraient s'avérer pertinentes, citons notamment (sans s'y limiter) : la persécution directe des vautours et des autres oiseaux de proie, l'impact des espèces envahissantes sur les oiseaux insulaires, et la propagation d'agents pathogènes tels que la grippe aviaire et le paludisme aviaire.

Le vautour charognard (*Necrosyrtes monachus*) était autrefois l'un des vautours les plus répandus en Afrique subsaharienne. Il est aujourd'hui considéré comme une espèce « en danger critique » par la Liste rouge de l'UICN. On présume que le déclin extrêmement rapide de la population de cette espèce est actuellement dû aux empoisonnements effectués à l'aveuglette, au commerce intérieur et régional aux fins de la médecine traditionnelle, à la chasse de subsistance, à la persécution, aux électrocutions, ainsi qu'à la perte et à la dégradation de son habitat. Des diminutions très rapides de la population mondiale ont été estimées à partir des données provenant de transects routiers en Afrique de l'Ouest, au Cameroun, au Botswana et au Kenya. Toutefois, en Afrique de l'Ouest, les données ne couvrent que la période précédant l'année 2004, à une époque où les taux de diminution y étaient plus faibles qu'en Afrique centrale et qu'en Afrique de l'Est. Depuis lors, des diminutions très rapides et des disparitions locales ont été signalées dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest, au point que les déclinés qui y sont observés ont probablement dépassé les diminutions très rapides d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Est. L'ampleur de ces déclinés et la menace probablement constante que posent la persécution et le prélèvement généralisés influenceraient vraisemblablement fortement toute évaluation ACNP.

Entre autres sources d'information sur les menaces, citons les fiches d'information de Birdlife et les données spécifiques au niveau local, par exemple celles fournies par les chercheurs nationaux et les organismes nationaux de l'agriculture et de protection des espèces sauvages. Les connaissances écologiques locales peuvent également fournir de précieux renseignements sur les menaces qui pèsent sur les populations d'oiseaux.

5.2. Partie 2 : Évaluation des impacts et de la gestion

5.2.1. Impacts du prélèvement

Lorsque le niveau de prélèvement optimal est dépassé, la population commence à décliner et le prélèvement n'est plus durable. Chez les oiseaux, les preuves suggèrent que, pour certaines espèces, la marge est étroite entre les volumes de prélèvement qui sont durables et ceux qui ne le sont pas (10). La [section 6.2.1](#) du [module 2](#) offre des orientations d'ordre général sur les impacts du prélèvement.

On ne dispose pas de méthode solide pour évaluer les niveaux de prélèvement optimaux, ou pour en déduire l'impact potentiel du commerce sur les oiseaux. Les évaluateurs doivent par conséquent examiner les preuves disponibles sur les niveaux de prélèvement annuels et les mettre en relation avec les facteurs décrits dans la [section 4.1](#) sur l'évaluation des risques. L'accent devrait être mis sur le fait de veiller au caractère non préjudiciable en assurant un suivi en continu de l'impact du prélèvement et à la mise en œuvre d'autres mesures de gestion.

Lorsque l'on examine les impacts du prélèvement, il faut tenir compte de toute mortalité/perte effective survenue chez la population sauvage en lien avec le prélèvement, afin de déterminer la durabilité de ce dernier (p. ex., de la consommation locale de viande au commerce international) ; cela peut inclure le débarquement de prises accessoires, la mortalité après rejet ou remise en liberté, ainsi que la mortalité ou les blessures subies par les spécimens qui sont rejetés sur place.

5.2.2. Mortalité liée au prélèvement

Il est important de noter que les niveaux de prélèvement estimés pour le commerce de spécimens vivants doivent tenir compte de la mortalité pré-exportation. Les données disponibles sur les taux de mortalité liée au prélèvement sont rares, et certains facteurs sont susceptibles d'être très spécifiques à un contexte donné (p. ex. à l'espèce, au pays, à la réglementation). Les données indiquent que le taux de mortalité des perroquets prélevés dans la nature est estimé à 75 % avant même que ceux-ci ne soient commercialisés.

Des informations sur deux étapes de ce commerce ont permis d'évaluer les taux de mortalité liée au prélèvement pour le commerce du perroquet jaco (*Psittacus erithacus*) au Nigéria ([11](#)) : tout d'abord, le relevé du nombre minimum d'oisillons morts entre leur retrait du nid et leur vente à un commerçant et, ensuite, une discussion avec les personnes impliquées dans le commerce pour proposer une estimation de la proportion d'oiseaux arrivant morts sur le marché. En comparant le nombre d'oiseaux capturés au nombre d'oiseaux encore en vie lors de leur commercialisation, ces deux étapes permettent d'estimer le taux de mortalité. Dans le cas du perroquet jaco, les données de ces deux étapes ont permis d'estimer le taux de mortalité à ce stade à 60-66 %, preuve que le taux de mortalité associé au commerce peut être élevé. D'autres facteurs peuvent s'avérer utiles pour estimer les taux de mortalité, notamment la mortalité i) au moment de la capture, ii) pendant le confinement par les piégeurs, et iii) pendant le transport et la quarantaine.

5.2.3. Impacts du commerce

La [section 6.2.2](#) du [module 2](#) décrit à quel point il est utile d'évaluer les impacts du commerce (légal et illégal) lorsqu'il s'agit d'évaluer le caractère non préjudiciable, en s'appuyant notamment sur les sources de données pertinentes.

5.2.4. Suivi de la population

Le suivi de la population est un élément fondamental pour comprendre l'impact du prélèvement. Pour une vue d'ensemble, voir la [section 6.2.3](#) du [module 2](#). Des détails supplémentaires sur les approches de suivi des oiseaux figurent dans le [tableau 8B](#), qui comprend également des exemples à titre de référence.

Tableau 8B. Méthodes pour le suivi des oiseaux sur le terrain. Adapté d'Irham (2018) (12).

Méthode	Description	Écosystèmes appropriés	Complexité	Communautés/espèces
Techniques générales de relevé et de comptage des oiseaux	Orientations générales sur les différentes techniques de comptage et de relevé des oiseaux	Tous	Du simple au complexe	Toutes les espèces
				Toutes les espèces
				Rapaces
				Perroquets
				Toutes les espèces
Relevé par zone	L'observateur prend note de la liste des espèces observées dans une zone donnée, ou de la distance parcourue pour observer un nombre prédéterminé d'individus. Cette méthode peut être utilisée pour estimer la richesse et l'abondance relative des espèces et servir de base à un suivi quantitatif plus systématique (p. ex. points de comptage et échantillonnage par la distance).	Tous	Simple à réaliser, il ne s'agit là que d'une évaluation de base. Associée à la méthode dite de la « liste des 10 espèces », elle peut fournir la fréquence d'occurrence, qui peut refléter l'abondance des espèces.	Toutes les espèces Toutes les espèces
Points de comptage (Point count)	L'observateur prend note des espèces d'oiseaux et de leurs effectifs dans une zone d'observation donnée. La zone d'observation correspond à un certain rayon (p. ex. 25 à 50 m) autour d'un point prédéterminé. L'observateur prend note des oiseaux observés (détectés) pour une période et un lieu donnés. Ces observations peuvent être regroupées par type : primaire, complémentaire, survol, etc. Cette méthode peut être utilisée pour estimer les effectifs réels d'une population, son abondance relative, ses tendances (en cas de comptage périodique, effectué par période/saison). Ces données peuvent être combinées avec des quadrants de végétation afin d'en déterminer la	Convient aux écosystèmes à fort couvert végétal, comme les forêts et les terrains accidentés	Cette méthode peut être appliquée de manière aléatoire ou systématique, c'est-à-dire selon un système prédéterminé. Le taux d'erreur peut être plus important qu'avec d'autres méthodes, certains individus pouvant être comptés deux fois et des erreurs pouvant être faites dans l'estimation de la distance.	Oiseaux terrestres
				Amazonie à front blanc
				Toutes les espèces
				Oiseaux se rassemblant en dortoirs

Méthode	Description	Écosystèmes appropriés	Complexité	Communautés/espèces
	structure et la composition. Ces informations permettent une modélisation écologique des communautés d'oiseaux et des habitats associés.			
Transect linéaire / Échantillonnage par la distance / Points de comptage par la distance (Line transect / Distance sampling / Point count distance sampling)	Lors d'un relevé par transect linéaire, l'observateur marche à vitesse constante le long d'un itinéraire prédéterminé et prend note des espèces observées (vues ou entendues) de part et d'autre du chemin. Cette méthode est utilisée pour estimer l'abondance et la densité des populations d'oiseaux dans un lieu donné.	Méthode limitée aux écosystèmes dans lesquels il est possible de créer un itinéraire relativement facile d'accès – il est donc moins adapté à la végétation dense et aux paysages vallonnés.	Cette méthode permet de couvrir la zone de relevé relativement rapidement, et son taux d'erreur est inférieur à celui des points de comptage. Parmi ses inconvénients, citons les difficultés à évaluer la distance entre l'observateur et l'oiseau, un facteur important pour estimer la densité, et la possibilité que les oiseaux s'envolent à l'approche de l'observateur.	Bulbul à tête jaune
				Oiseaux migrateurs et nicheurs (passereaux)
				Calao à cimier
				Rapaces
				Cacatoès aux yeux bleus
				Toutes les espèces
				Cacatoès de Goffin et lori réticulé
				Cacatoès blanc, lori noire, lori écaillé
Oiseaux de montagne				
Science citoyenne	Opération de comptage d'oiseaux effectuée par les volontaires d'une communauté, sans recours à des techniques de comptage particulières.	Tous	Les données sur la répartition géographique et l'occurrence des oiseaux peuvent être dérivées des renseignements tirés de la science citoyenne.	Toutes les espèces
				Toutes les espèces
				Toutes les espèces
Suivi du commerce	Méthode basée sur les oiseaux en circulation dans le commerce. Les valeurs de la population sont mesurées à partir du nombre d'individus prélevés dans la nature et disponibles à la vente. Lorsqu'une espèce est fréquemment observée lors des opérations de relevés, on peut supposer que sa population est toujours en deçà de sa capacité de	Marchés, marchés en ligne, rapports des médias	Il s'agit d'une méthode indirecte, donc moins précise que les méthodes d'observation directe, car elle repose sur la dynamique des marchés (c'est-à-dire sur la valeur et l'effort du piégeur). Il est difficile de déterminer la provenance des spécimens.	Toutes les espèces
				Toutes les espèces
				Toutes les espèces

Méthode	Description	Écosystèmes appropriés	Complexité	Communautés/espèces
	charge. Si l'offre diminue, on peut en déduire que la population est en déclin dans la nature.			

5.2.5. Mesures de gestion proposées ou mises en place, y compris celles de gestion adaptative

La [section 9](#) du [module 1](#) offre des conseils sur la gestion adaptative et les ACNP assortis de conditions, y compris sur les avantages et les inconvénients des différents types d'ACNP assortis de conditions. La [section 6.2.4](#) du [module 2](#) définit les questions clés qui peuvent être prises en compte pour examiner les mesures de gestion proposées ou mises en place afin de veiller à ce que le prélèvement et le commerce ne soient pas préjudiciables et que les risques identifiés soient atténués.

Si l'on soupçonne que le commerce est préjudiciable, il convient de mettre en place des mesures de gestion. Si la nécessité d'une mise en œuvre ou d'une révision des procédures de gestion a été identifiée, mais que ces dernières n'ont pas encore été adoptées, alors les Parties doivent décrire les actions de suivi et les interventions de gestion prévues, ainsi que la manière dont les résultats doivent être interprétés dans l'avis de commerce non préjudiciable.

L'ouvrage [Bird Conservation – Evidence for the effects of interventions](#) (Conservation des oiseaux – Preuves des effets des interventions) propose une évaluation complète des types et des effets des différentes interventions sur la conservation des oiseaux. Dans cette publication, la section 8, intitulée « On Biological Resource Use » (Utilisation des ressources biologiques), se penche sur les interventions de gestion conçues spécifiquement pour remédier aux impacts de l'exploitation. Un résumé de certaines de ces interventions figure dans l'encadré ci-dessous. Les [encadrés C](#) et [D](#) présentent des exemples de gestion des espèces qui se rapprochent de la gestion adaptative.

5.2.5.1. *Soutenir la gestion communautaire durable des oiseaux exploités*

Si une communauté donnée dépend de l'exploitation de populations d'oiseaux, elle souhaitera peut-être bénéficier d'un soutien pour exploiter ces populations de manière durable, afin de veiller à ce qu'elles soient pérennes et puissent continuer à être exploitées à l'avenir. Pourtant, la meilleure façon de procéder n'est pas toujours évidente : les programmes visant à faciliter la gestion communautaire locale en vue d'assurer un prélèvement durable peuvent donc contribuer à réduire la surexploitation. Il existe des exemples de cas où les populations sauvages d'oiseaux ont augmenté à la suite d'interventions en lien avec des moyens d'existence durables qui dépendent des oiseaux.

5.2.5.2. *Marquer les œufs afin de diminuer leur attrait pour les collectionneurs*

Dans certains cas, l'exploitation peut concerner les œufs, qui sont alors retirés des nids. Cette pratique peut être extrêmement préjudiciable pour certaines espèces qui se reproduisent lentement, et elle est d'autant plus préjudiciable lorsque la valeur – et donc la demande – est grande : c'est notamment le cas des œufs d'espèces plus rares. Cela a conduit à l'interdiction du prélèvement d'œufs dans de nombreux pays. Le fait de marquer les œufs sans les endommager fait que ceux-ci peuvent perdre de leur attrait, les collectionneurs s'intéressant aux œufs pour leur aspect esthétique.

5.2.5.3. *Déplacer les oisillons pour réduire le braconnage*

Les oisillons sont également particulièrement vulnérables à l'exploitation, puisqu'ils ne peuvent pas voler et sont donc confinés dans leur nid. Cette situation est particulièrement problématique pour les espèces telles que les perroquets, destinés à être commercialisés comme animaux de compagnie, car les oisillons peuvent être facilement élevés en captivité avant d'être vendus. Lorsque l'on déplace les oisillons vers des zones plus sûres, il est possible de réduire la menace posée par l'exploitation, mais cette opération peut coûter cher et prendre du temps. Dans le cadre d'une étude de cas, des poussins d'amazones à épauettes jaunes (*Amazona barbadensis*) ont été enlevés des nids pendant la nuit et ramenés le matin, une opération qui n'est probablement possible que pour les espèces soumises à une gestion très intense.

Encadré C : Prévention des prélèvements, de l'abattage et du commerce illégaux du calao à casque rond

Chassé dans toute son aire de répartition pour son casque solide et unique en son genre, qui est utilisé pour réaliser des sculptures ornementales, le calao à casque rond (*Rhinoplax vigil*) est une espèce endémique à l'Asie du Sud-Est. Le commerce international des parties, produits ou spécimens de cette espèce à des fins principalement commerciales est illégal en vertu de la CITES depuis 1975, et la législation nationale de la plupart des États de l'aire de répartition en interdit la chasse et le commerce. La forte demande continue cependant de favoriser les prélèvements, l'abattage et le commerce illégaux et non durables. Le commerce connaissant un essor, l'espèce a été reclassée en 2015 dans la catégorie « en danger critique » dans la Liste rouge de l'UICN. Suite à cela, BirdLife et d'autres organisations ont mis au point [une stratégie de conservation et un plan d'action à l'échelle de l'aire de répartition](#) afin d'assurer la conservation de l'espèce. Ce plan a été largement adopté dans l'ensemble de l'aire de répartition, et de nombreuses actions sont déjà en cours. Il s'agit notamment d'assurer le suivi des populations de calaos et des activités de braconnage, d'identifier les sites les plus importants pour les calaos, de faire participer le public et de le sensibiliser, de perturber les routes commerciales grâce à des saisies aux points de transit, d'améliorer la lutte contre la fraude sur les sites de braconnage, et de travailler avec les peuples autochtones et les communautés locales pour les désigner comme gardiens de leurs populations locales de calaos. Cette approche a permis de sécuriser plusieurs sites hautement prioritaires en Indonésie, en Malaisie, au Myanmar et en Thaïlande, les sites de ces pays faisant office de « refuges » où les calaos se reproduisent et sont protégés des prélèvements illégaux.

Encadré D : L'autorégulation locale peut s'avérer plus efficace qu'une interdiction pure et simple pour garantir une utilisation durable des ressources

Bien que parfois nécessaire, l'interdiction pure et simple ne se montre pas toujours le mécanisme le plus efficace ou le plus souhaitable lorsqu'il s'agit de faire face à des niveaux de chasse non durables. Par exemple, dans la zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) du lac Chilwa, au Malawi, où la chasse au gibier à plumes revêt une importance particulière pour les moyens d'existence locaux, les clubs de chasse ont réussi à mettre en œuvre des mesures pour contrôler la chasse. Ils ont également prévu un ensemble d'amendes qui, appliquées au niveau local, contribuent à financer des projets communautaires. Ce système d'autorégulation fonctionne bien et, plus important encore, il est respecté par la communauté locale.



© David Thomas

Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO), le lac Chilwa est un lac peu profond de près de 700 km² bordé de marécages et de prairies soumises à des crues saisonnières. Très riche en poissons, il assure la subsistance d'environ 60 000 personnes. Il répond aux critères des ZICO principalement en raison de ses grands rassemblements d'oiseaux d'eau. La chasse de ces oiseaux assure la subsistance des communautés depuis bien longtemps, mais leur exploitation commerciale à grande échelle a débuté en 1996, lorsque le lac s'est asséché et que le secteur de la pêche s'est effondré. Cette capacité à passer d'une ressource à l'autre est un aspect important de la résilience des individus qui dépendent des ressources naturelles et vivent dans un contexte incertain. Une étude réalisée en 1998-1999 a toutefois estimé que plus d'un million d'oiseaux d'eau avaient été prélevés à la suite de l'assèchement du lac, un niveau qui ne semblait pas durable.

La réponse du partenaire de BirdLife, la Wildlife and Environmental Society of Malawi (WESM), n'a pas été, comme on aurait pu s'y attendre, de chercher à interdire la chasse aux oiseaux, mais au contraire de trouver le moyen de donner aux communautés la responsabilité et la capacité de gérer elles-mêmes leurs ressources de manière

durable. La loi du Malawi sur les espèces sauvages a été révisée pour permettre la création de zones désignées « aires conservées par la communauté ». Sous la direction de l'antenne de la WESM à Zomba, 20 clubs de chasse ont été créés autour du lac, des représentants étant élus pour participer à un groupe de coordination. La WESM a œuvré avec les clubs et les autorités locales pour parvenir à un accord sur les mesures à mettre en place, telles que l'établissement d'une période de fermeture de la chasse, de réserves de chasse, de permis de chasse et de quotas. Celles-ci ont été inscrites dans un arrêté et assorties d'un ensemble d'amendes et de mesures visant à sanctionner les infractions. Il importe de noter que le processus dans son ensemble se déroule au niveau local : les chefs traditionnels s'occupent des contrevenants, tandis que les amendes contribuent à financer des projets communautaires tels que la réparation des puits et l'amélioration des bâtiments scolaires.

Jusqu'à présent, le système fonctionne bien et les règlements semblent être respectés. Les clubs de chasse cherchent maintenant à diversifier leurs moyens d'existence. Les chasseurs s'assurent un revenu supplémentaire en guidant les touristes et ils ont élaboré, avec l'aide de la WESM, un plan d'activité pour le tourisme. Les chasseurs réalisent également un comptage des oiseaux quatre fois par an, en janvier, en avril, en juillet et en octobre.

5.3. Évaluation des impacts sur l'écosystème (à réaliser dans les situations présentant un risque élevé)

Lorsque l'évaluation complète porte sur une situation présentant un risque élevé, il devient alors pertinent d'évaluer l'impact qu'a le prélèvement à des fins commerciales sur le rôle joué par l'espèce dans son écosystème (voir la [section 6](#) du [module 1](#) et la [section 6.2.5](#) du [module 2](#)).

De tous les vertébrés, les oiseaux présentent la gamme de fonctions écologiques la plus diversifiée. Les fonctions écologiques assurées par les oiseaux sont synthétisées ci-dessous. Elles sont classées en trois grands domaines : génétique, ressources et processus. Les oiseaux couvrent ces trois domaines. La perte d'habitat touche tous les groupes fonctionnels d'oiseaux, les grands frugivores (qui assurent la dispersion des graines) étant particulièrement vulnérables à l'exploitation.

Tableau 8C : Exemples de rôles joués par les espèces d'oiseaux dans leurs écosystèmes

Fonction	Description	Exemple
Transfert génétique	Responsables du transfert de matériel génétique (p. ex. en assurant la pollinisation ou la dispersion des graines)	Aux Philippines, la disparition d'oiseaux assurant la dispersion des graines, tels que les calaos de Palawan (<i>Anthracoeros marchei</i>), fait que les graines peuvent tomber en grande partie sous l'arbre semencier et être consommées par des granivores.
Cycle des ressources	Responsables du transport et du dépôt de minéraux et de nutriments (p. ex. par le biais du guano, qui vient fertiliser les cultures)	Dans les Aléoutiennes, l'élimination d'oiseaux marins tels que les macareux huppés (<i>Fratercula cirrhata</i>) par les renards introduits peut entraîner une réduction des dépôts de nutriments, ce qui induit une transition des prairies maritimes vers la toundra.
Liens entre les processus trophiques	Responsables de la connectivité entre habitats grâce à leur rôle de consommateurs primaires ou secondaires dans les différents habitats (p. ex. en assurant le contrôle des populations d'insectes ou en consommant des carcasses)	La disparition des vautours indiens (<i>Gyps indicus</i>) peut avoir pour conséquence une augmentation du nombre de carcasses en décomposition et de mammifères charognards.
Liens entre les processus non trophiques	Responsables de la facilitation des processus essentiels dans l'environnement physique (espèces ingénieurs de l'écosystème)	La réduction du nombre de pics tridactyles (<i>Picoides tridactylus</i>) dans les forêts fragmentées peut entraîner une augmentation des effectifs de scolytes de l'épicéa (espèces des genres <i>Dendroctonus</i> et <i>Ips</i>) ainsi qu'une diminution du nombre de trous disponibles pour la nidification d'autres espèces.

5.4. Considérations supplémentaires pour l'évaluation du caractère non préjudiciable pour les oiseaux élevés en captivité (codes de sources C, D et F)

Pour certaines espèces d'oiseaux, une part importante du commerce international concerne des spécimens élevés en captivité. Si l'on souhaite évaluer le caractère non préjudiciable pour les espèces élevées en captivité, l'émission d'un ACNP pour le cheptel reproducteur initial devrait suffire dans les systèmes en circuit fermé. De nouveaux ACNP seront néanmoins nécessaires lorsque de nouveaux individus seront prélevés dans la nature pour maintenir la production. La [section 4.7](#) du [module 2](#) offre des orientations d'ordre général à ce sujet. Les considérations relatives à la définition et au traitement des spécimens élevés en captivité sont présentées dans la [résolution Conf. 10.16 \(Rev. CoP19\)](#). L'[encadré E](#) présente d'autres éléments à prendre en compte lors de l'évaluation du caractère non préjudiciable pour les spécimens élevés en captivité.

Encadré E : Étude de cas – Questions générales posées par l'autorité scientifique du Royaume-Uni pour les évaluations relatives à l'élevage en captivité, par rapport aux orientations de la résolution Conf. 10.16 (Rev. CoP19)

L'autorité scientifique britannique a préparé les questions suivantes afin de faciliter l'évaluation du caractère non préjudiciable en vue de l'émission de permis d'importation vers le Royaume-Uni pour des spécimens ou des individus élevés en captivité. Le *texte en italique* précise l'aspect que la question cherche à éclaircir.

1. **Renseignements complets sur l'établissement d'élevage (y compris le nom et l'adresse, la date de création et une description complète de l'établissement)** *(Vise à établir s'il s'agit d'un milieu contrôlé)*
2. **Nombre d'individus dans le cheptel reproducteur initial, ainsi que leur origine, avec la date et les détails de l'acquisition**
(Vise à confirmer que le cheptel reproducteur initial a bien fait l'objet d'une acquisition légale et à garantir que celui-ci a été acquis d'une manière non préjudiciable)
3. **Taille du cheptel reproducteur actuel, en nombre total d'individus, avec mention du ratio mâle/femelle** *(Important pour s'assurer que les effectifs produits sont conformes à la capacité biologique de l'espèce, en fonction du nombre de femelles reproductrices en captivité)*
4. **Année de la première reproduction réussie**
5. **L'éleveur a-t-il élevé cette espèce jusqu'à la génération F2 ?**
(Vise à évaluer et à attribuer le code de source)
6. **La taille du cheptel reproducteur a-t-elle été augmentée grâce à l'introduction d'individus prélevés dans la nature ? Si oui, précisez le nombre d'individus introduits ainsi que la date de leur introduction**
(Vise à comprendre la régularité du prélèvement d'individus dans la nature visant à compléter le cheptel reproducteur)
7. **Renseignements complets sur la production annuelle pour les 5 dernières années**
(Important pour s'assurer que les effectifs produits sont conformes à la capacité biologique de l'espèce, en fonction du nombre de femelles reproductrices en captivité)

6. Conclusion ou décision

La [section 5](#) du [module 2](#) apporte des détails sur la préparation de la conclusion/décision et comprend notamment des informations sur les différents types de décisions ACNP, ainsi que sur la préparation du rapport pour cet avis de commerce non préjudiciable.

7. Références du module 8

1. Del Hoyo, Collar HBW and BirdLife International Illustrated Checklist of the birds of the World. Volume 1 Non-Passerines and Volume 2 Passerines.
2. Hauber, M.E., Bates, J. & Becker, B (eds). 2014. The book of eggs: life size guide to the eggs of six hundred of the bird's world species. University of Chicago Press.
3. Scott, S.D. & McFarland. C. 2010. Bird Feathers: A guide to North American species. Stackpole Books.
4. The Feather Atlas - Feather Identification and Scans - U.S. Fish and Wildlife Service Forensics Laboratory (fws.gov).
5. Mzumara, Martin, Tripathi, Phiri, Amar (2019) Distribution of a habitat specialist: Mopane woodland structure determines occurrence of Near Threatened Lilian's Lovebird *Agapornis lilianae*. Bird Conservation International 29:413-22.
6. Hall, Krausman and Morrison (1997) The habitat concept and a plea for standard terminology. Wildlife Society Bulletin 24:173-182.
7. Fraisl *et al.* (2022) Citizen science in environmental and ecological sciences, Natures Reviews Methods Primers 2:64.
8. Sun *et al.* Citizen Science Data Collection for Integrated Wildlife Population Analyses <https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/fevo.2021.682124/full>
9. Bianchini & Tozer (2023) Using Breeding Bird Survey and eBird data to improve marsh bird monitoring abundance indices and trends. Avian Conservation and Ecology 18:4 <https://doi.org/10.5751/ACE-02357-180104>
10. Valle, Collar, Harris, Marsden (2018) Trapping method and quota observance are pivotal to population stability in a harvested parrot. Biological Conservation 217:428-436 <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2017.11.001>
11. CITES (2001) Status, management and conservation of the African Grey parrot *Psittacus erithacus* in Nigeria.
12. Irham (2018) Book IX: Survey and monitoring methods bird population (LIPI Survey method series and animal population monitoring).